



MINISTÈRE D'ÉTAT

30.44.98

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

15 MAI 1998

Luxembourg, le 14 MAI 1998

Monsieur Jean SPAUTZ  
Président  
de la Chambre des Députés  
Hôtel de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma réponse à la question parlementaire n°309 de l'honorable Député Niki Bettendorf :

Le Gouvernement reste décidé à donner à la Villa Pauly une nouvelle affectation dès que le bâtiment aura été libéré par le Ministère de la Santé, en y implantant un centre de documentation et de recherche sur les événements de la seconde guerre mondiale. Sur ce point, il y a accord entre le Gouvernement et le Conseil National de la Résistance.

Pour le moment, je ne puis m'exprimer ni sur le moment précis où ce centre sera aménagé, ni sur le coût prévisible des travaux d'aménagement et de transformation. S'il est évident que le plan précis concernant l'implantation du centre pourra être élaboré avant le déménagement du Ministère de la Santé, la date de départ du Ministère n'est cependant pas encore connue avec suffisamment de précision pour engager dès-à-présent les préparatifs et donc aussi les frais.

Le centre en question peut fonctionner sans problème, du moins à ses débuts, sans base légale, de sorte qu'il n'est pas absolument nécessaire que la procédure législative concernant la création du centre soit entamée dès maintenant. Je n'exclus pas la possibilité d'intégrer les dispositions sur le centre de documentation et de recherche dans un autre projet de loi, en voie d'élaboration au Ministère d'Etat, qui portera sur la dissolution du Conseil National de la Résistance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Premier Ministre



Ministre d'Etat